

PRÉFACE

La publication des Archives du Conseil de Flandre ne doit pas être considérée comme l'épisode d'une lutte politique, mais comme une œuvre historique.

Y a-t-il un nationalisme flamand ayant pour but la disparition de la Belgique ? Telle est la question qui empoisonne la politique belge depuis la guerre. A l'étranger la presse, les revues scientifiques, s'intéressent fréquemment au nationalisme flamand que l'on voit placer à côté de ce que furent les mouvements nationaux tchécoslovaque, polonais ou irlandais.

La presse allemande a, pendant la guerre, fait une propagande constante en faveur du mouvement flamand anti-belge, et il faut reconnaître qu'elle est parvenue à influencer profondément les pays alliés de l'Allemagne et les pays neutres. Aujourd'hui encore d'ailleurs des études, des articles de presse paraissent fréquemment en Allemagne, en Hollande, voire dans les pays Scandinaves, qui envisagent ce mouvement comme un fait avéré, comme un élément de la politique européenne.

Le mouvement tendant à la création d'un Etat (ou Royaume) de Flandre distinct de la Belgique est né pendant la guerre avec l'activisme.

Il y a donc un intérêt considérable à livrer au public le moyen de juger de ce que fut l'activisme, comment il naquit, quelle fut sa politique, quelle fut son action sur la population flamande.

Au cours du dépouillement des archives du Conseil de Flandre, nous ne nous sommes pas un seul instant départi de ces deux principes :

1° Conserver une objectivité absolue, une impartialité complète;

2° Ecarter tout document qui ne présentait pas un intérêt historique réel ou qui fût susceptible de créer des difficultés à des personnes qui ont joué dans l'activisme un rôle de second plan.

Nous ne voulons pas, en effet, déchaîner en Belgique des luttes de personnes. Que ceux donc qui chercheraient dans cette publication les éléments de campagnes individuelles, ne se donnent pas la peine de la lire, ils ne les y trouveront pas.

En écartant toute personnalité nous avons obéi à un double sentiment : il nous a semblé que ce serait diminuer la portée historique de notre ouvrage que de livrer à la vindicte publique les noms de Belges qui furent les complices de l'activisme.

Nous sommes convaincus, d'autre part, que parmi ceux-là la plupart sont revenus de leurs erreurs et les ont abjurés.

Que tous ceux qui ont collaboré à l'activisme, et dont le nom est resté inconnu jusqu'à ce jour, se rassurent : leur secret ne sera point livré.

Nous ne voulons pas davantage réclamer vengeance contre ceux qui furent les promoteurs et les chefs de l'activisme.

Nous laissons le lecteur juge de leur conduite.

Nous croyons utile au seuil de cet ouvrage, de donner quelques éclaircissements sur les origines et sur la composition des Archives du Conseil de Flandre.

Nous croyons utile également de signaler que nous n'avons publié que des documents activistes ou allemands.

On ne trouvera pas, dans ce volume, de pièces relatives à la résistance de la population belge.

Il serait souhaitable que celles-ci soient un jour également rassemblées et publiées.

Il convient donc de lire les documents avec critique. Leur importance ne doit pas faire perdre de vue que l'effectif total des adhérents de l'activisme — évalué par le Conseil de Flandre à 125,000 — ne semble pas, d'après les archives, avoir dépassé 20,000 (soit 0.2 p. c. environ de la population belge)

ORIGINE DES DOCUMENTS.

Le 12 octobre 1918, le Bureau du Conseil de Flandre se réunit avec le Dr OSWALD, référendaire pour la politique flamande, près le gouvernement allemand à Bruxelles.

Il fut décidé à cette séance que les archives seraient expédiées, par les soins de l'autorité allemande, à l'Université de Leipzig (1). Le 16 octobre 1918 la Commission des Chargés d'Affaires confia la garde de ces archives au Dr A. Vlaminck (2).

Les archives furent déposées à l'Université de Leipzig à l'Historisches Institut, dans la chambre du professeur SEELIGER. Elles y sont restées jusqu'à l'affaire KAPP, en mars 1920.

Au cours de cette affaire, l'autorité universitaire voulant mettre en sûreté les archives, les envoya sous escorte militaire à l'une des casernes de la ville. Pendant le trajet, le convoyeur fut tué dans une lutte entre soldats et « freivilliger ». Après la bagarre les archives s'égarèrent.

M. A. WULLUS parvint à les retrouver et, en comprenant l'importance, entra en négociation avec leurs détenteurs pour en faire l'acquisition.

La Ligue Nationale pour l'Unité Belge rassembla les fonds nécessaires et, grâce au dévouement et au désintéressement absolu de M. A. WULLUS, les archives purent être introduites en Belgique.

Le 25 janvier 1925, les caisses de documents y arrivèrent. Elles furent reçues par les délégués de la Ligue Nationale. Un constat fut dressé en présence de témoins notoires.

Le constat établit que les caisses, au nombre de quarante-deux, arrivées plombées, portaient les indications suivantes :

Huit caisses étaient chacune marquées N. V. (Nationaal Verweer) et numérotées 1, 2, 3, 4, 5, 6, 8 et 9.

Vingt-cinq caisses étaient marquées C. V. S. (Centraal Vlaamsch Secretariaat) et numérotées 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 17, 18, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 27, 28, 29 et 30.

Deux caisses étaient marquées K. V. Z. (Kommissie van Zaakgelastigden) et numérotées I et II.

Trois caisses étaient marquées R. V. V. (Raad van Vlaanderen) et portaient les numéros I, II et III.

Il y avait en plus un paquet et deux caisses sans numéro.

Il semble, d'après la numérotation, que six caisses de documents manquent. Il s'est confirmé, lors de l'étude des documents, qu'il existe des lacunes; certains rapports dont l'existence est signalée par les procès-verbaux des séances des Sections du Conseil de Flandre, n'ont pas été retrouvés. Il en est ainsi notamment pour deux rapports d'une importance particulière, l'un relatif à l'illégitimité de l'accession au trône du Roi Albert, l'autre relatif à l'expropriation des mines du Limbourg au profit d'un organisme germano-flamand. (Nous n'avons à ce sujet que les travaux préparatoires.) Des pièces manquent également pour le Bureau de Propagande de Gand, pour les Conseils provinciaux activistes et pour un certain nombre de séances de la Commission Supérieure (Oberkommission) qui siégeait à la Zivilverwaltung et qui réunissait le Bureau du Conseil de Flandre et les délégués du Gouvernement Général allemand. Nous n'avons, de même, que les comptes rendus de cinq séances de la Commission des Chargés d'Affaires. Heureusement les séances manquantes ont été retrouvées dans les archives allemandes abandonnées à Bruxelles lors de l'évacuation du pays. Elles ont été publiées déjà par RUDIGER, dans *Flamenpolitik*. Nous avons cru utile de donner la série complète des séances de cette importante Commission.

Dans l'ensemble cependant, les documents apparaissent comme très complets, ainsi que l'on pourra s'en rendre compte à la lecture de la présente publication.

Partout où nous avons constaté des lacunes, nous le signalons au cours de l'ouvrage.

(1) Compte rendu de la séance du Bureau, 12 octobre 1918, p. 107.

(2) Chargés d'Affaires, séance du 16 octobre 1918, p. 213.

MÉTHODE DE PUBLICATION.

Les Archives du Conseil de Flandre comportent une masse de 1,800 kilos de papier.

Tous les textes qui en font partie sont rédigés le plus souvent en langue flamande, parfois aussi en langue allemande. Pour les rendre plus généralement accessibles au public, nous les avons traduits ou plus souvent résumés en langue française. La traduction a été faite quasi littéralement, dût l'élégance du texte français en souffrir. Mais nous avons cru devoir procéder de la sorte pour éviter tout reproche d'interprétation tendancieuse.

Elles comprennent des documents variés, qui peuvent être classés en différentes catégories.

A.

COMPTES RENDUS DES SÉANCES

- 1° *Comptes-rendus des séances du Conseil de Flandre;*
- 2° *Du Bureau du Conseil;*
- 3° *Des Sections et Commissions du Conseil;*
- 4° *De l'Oberkommission (incomplet) jusqu'en janvier 1918;*
- 5° *De la Hauptkommission (de janvier à octobre 1918).*

Ces deux dernières Commissions siégèrent à la Zivilverwaltung. Elles étaient constituées, d'une part, de représentants du Gouvernement Général allemand et, d'autre part, des membres du Bureau du Conseil de Flandre d'abord (jusqu'en janvier 1918), des membres de la Commission des Fondés de Pouvoir ensuite;

6° *De la Commission des Fondés de Pouvoir (janvier-septembre 1918);*

7° *De la Commission des Chargés d'Affaires (septembre-octobre 1918).*

Ces comptes rendus (54 dossiers) sont, au point de vue historique, la partie la plus importante des archives. Il ne fallait pas songer à publier ces pièces in extenso. Les séances du Conseil de Flandre ont été sténographiées et les procès-verbaux comptent fréquemment 30 et 40 pages. Nous n'avons donc pu en donner que des résumés. Nous nous sommes attachés à reproduire l'essentiel des discussions, laissant tomber les nombreux incidents personnels qui ne cessent de surgir au cours des séances. Nous avons publié fréquemment des « extraits » de séances et même, pour la Commission des Fondés de Pouvoir, nous avons reproduit différents rapports en entier.

B.

DOCUMENTS DU SECRÉTARIAT ET DES ARCHIVES DU CONSEIL DE FLANDRE.

Ceux-ci sont très nombreux. Ils comprennent la correspondance du Secrétariat, les archives des Commissions, les budgets et les pièces comptables (78 dossiers, II et 47 dossiers, VIII).

Nous avons naturellement dû faire un choix parmi ces pièces. De la correspondance nous n'avons quasi rien publié, à part quelques lettres émanant soit de l'Autorité allemande, soit officiellement du Bureau du Conseil ou de membres influents de celui-ci.

Nous avons écarté toutes les pièces qui pouvaient créer des incidents personnels ou compromettre des tiers.

En ce qui concerne les archives, nous publions des renseignements relatifs aux partis existant au Conseil de Flandre, les Budgets du Conseil de Flandre, de la Commission des Fondés de Pouvoir et du Ministère de la Défense Nationale (Nationaal Verweer) ainsi que les rapports que l'on trouvera dans le chapitre intitulé : « L'Œuvre du Conseil de Flandre » et qui permettent d'établir le plan et l'action politique, linguistique, économique et administrative de l'activisme.

Nous publions plusieurs de ces rapports in extenso.

Enfin nous donnons, comme particulièrement intéressants au point de vue historique, les comptes rendus des visites faites par les délégués du Conseil aux Chanceliers successifs de l'Empire allemand et aux Gouverneurs Généraux allemands en Belgique, certaines correspondances adressées à diverses autorités militaires ou politiques allemandes ; les rapports de voyages faits en Allemagne par des membres du Conseil de Flandre, le voyage de BORMS au front, etc... pièces que nous avons groupées dans un chapitre spécial intitulé : « Rapports avec l'Autorité allemande ».

Nous n'avons pas cru devoir publier la volumineuse correspondance administrative échangée entre l'Administration Civile allemande et le Bureau du Conseil, pas plus que les pièces comptables qui forment des liasses énormes, dont l'importance historique est peu considérable et qui, en revanche, intéressent de nombreux collaborateurs, comparses et fournisseurs du Conseil de Flandre qu'il est tout à fait inutile de faire connaître.

Nous avons également résumé le très important rapport relatif à l'organisation des élections du Conseil de Flandre en janvier-mars 1918, donnant des indications précieuses sur l'importance numérique de l'activisme pendant la guerre.

Enfin, nous avons cru devoir citer tout au moins un certain nombre de pièces allemandes, établissant l'ingérence constante de l'Autorité allemande dans l'activité du Conseil de Flandre convoqué par les soins de la Zivilverwaltung et ne délibérant que sur des ordres du jour approuvés par elle.

Nous avons ajouté, en annexe, des documents allemands qui ne figurent pas dans les archives, mais qui sont de toute première importance pour la connaissance de la politique flamande de l'Allemagne et par conséquent de l'activisme. Ces documents, ou bien ont été publiés déjà, ou bien sont conservés aux Archives de la Guerre à Bruxelles.

C.

LES GOUWRADEN (CONSEILS PROVINCIAUX ACTIVISTES).

Les archives des Conseils provinciaux sont incomplètes (28 dossiers). Nous possédons les comptes rendus des séances du Conseil provincial de la Flandre Orientale dont nous publions le résumé.

Les dossiers permettent de suivre de très près l'organisation des Conseils provinciaux, ainsi que le mouvement politique qui aboutit en octobre 1918, à la création de représentants officiels du Conseil de Flandre dans les provinces et des Conseils provinciaux consultatifs siégeant à côté des Gouverneurs allemands (les circonstances les empêchèrent naturellement d'entrer en fonction).

D.

LES ARCHIVES DE LA PROPAGANDE.

Les archives du Bureau Central de Propagande (Centraal Vlaamsch Secretariaat) comprennent plusieurs séries de documents, toutes extrêmement volumineuses ; notamment :

a) La correspondance personnelle du directeur de la propagande : 328 dossiers.

Nous n'en publions rien, fidèles au principe que nous nous sommes imposé de ne pas soulever de questions personnelles ;

b) La correspondance avec les représentants locaux du Bureau de Propagande, 148 dossiers (Vlugschriften en Vergaderingen-tracts et réunions) relatifs à l'organisation des réunions de propagande et à la diffusion des brochures.

Nous avons réuni en tableaux statistiques les données recueillies dans ces dossiers ;

c) Renseignements sur les tendances politiques de la population en Flandre, fiches individuelles (200 dossiers) (Naamlijsten), rien de ceci n'est publié ;

d) Organisation des meetings, correspondance, collection d'affiches et de tracts (71 volumineux dossiers et divers jeux de fiches). Nous nous bornons à extraire de ces dossiers une statistique des meetings organisés ;

e) Subsidés à la presse et aux sociétés activistes, correspondance avec l'autorité allemande, comptabilité, correspondance générale, liste des correspondants et des hommes de confiance (52 dossiers).

Ici encore nous nous bornons à fournir des renseignements d'ordre général, concernant les subsides accordés à la presse et aux sociétés activistes;

f) *Rapports et archives des Bureaux locaux de propagande (514 dossiers)*; ces dossiers renferment l'historique de la propagande et de l'organisation activiste à travers tout le pays. Ils sont du plus haut intérêt pour l'étude de la résistance opposée par la population à la politique allemande et à la politique activiste.

Il n'est évidemment pas possible de donner une idée complète de l'ensemble de ces dossiers. D'ailleurs ils contiennent énormément de renseignements d'ordre exclusivement personnel : dénonciations à l'ennemi, demande de sanctions contre des bourgmestres, ou contre des notabilités locales, demandes de faveurs. Ces dossiers permettent d'étudier l'organisation de la propagande; nous y avons recueilli un certain nombre de faits caractéristiques. Tous les noms qui n'étaient pas notoirement connus, ont été écartés;

g) *La propagande dans les camps de prisonniers (10 dossiers)*. Ces archives contiennent des rapports d'un haut intérêt tant sur la politique activiste que sur la politique de guerre de l'Allemagne. Nous en donnons le résumé en écartant, ici encore, les noms de quelques prisonniers qui se sont laissés entraîner à se faire les complices de l'activisme. Nous n'avons retenu que les noms des principaux organisateurs;

h) *Réfugiés et déportés (10 dossiers)*; ceux-ci contiennent principalement de la correspondance et un certain nombre de demandes de rapatriement à l'autorité allemande, dont nous avons donné un aperçu.

Le compte rendu du voyage des délégués du Conseil de Flandre dans les camps du Nord de la France, est publié.

i) *Propagande à l'étranger (4 dossiers)*. En réalité, aucune classification spéciale n'était faite à ce sujet dans les archives. Nous en avons fait un paragraphe séparé étant donné l'importance du sujet, dans lequel nous avons groupé les renseignements épars à travers la documentation.

A la suite du voyage fait par VERHEES et BRYS en Allemagne en juillet-août 1918, le projet fut formé de créer un organisme spécial au sein du Bureau Central de Propagande ou au Conseil de Flandre pour diriger la propagande à l'étranger, mais il ne put être mis à exécution;

j) *Presse et documentation (58 dossiers)*.

Au sein du Conseil de Flandre fut formé un Bureau Central de la Presse, et un « *Messenger de la Presse* » (Presbode) ce dernier, placé directement sous l'autorité allemande.

Le Bureau Central de la Presse réunit notamment une documentation énorme sur tout ce qui fut publié par la presse allemande, pendant la guerre, concernant l'activisme et les différents mouvements nationalistes organisés par la propagande allemande.

Les communiqués faits aux journaux par le « *Messenger de la Presse* » sont également conservés au complet, ainsi que de nombreuses collections de journaux activistes, parmi lesquels il y a lieu de mentionner tout spécialement la collection du « *Blijde Boodschap* ».

Cette abondante documentation présente un intérêt historique de tout premier ordre. Il ne nous était pas possible, cependant, d'aborder ici l'étude détaillée de la presse allemande et activiste. Nous nous sommes efforcés de donner un aperçu général de ce que fut la presse activiste;

k) De nombreux dossiers constituent une simple documentation à l'usage du Bureau de Propagande. Ils n'ont pas d'intérêt direct pour l'étude de l'activisme.

E.

LES SOCIÉTÉS ACTIVISTES.

Les sociétés activistes (54 dossiers) peuvent se diviser en deux catégories : celles qui servirent de cadre à l'action activiste à travers tout le pays et les sociétés purement locales.

Nous avons cru nécessaire de donner des renseignements développés sur les premières dont l'influence fut déterminante tant au point de vue de la politique que de la propagande activiste. Quant aux secondes nous nous sommes contentés de les énumérer.

Encore une fois nous avons eu soin de ne pas livrer à la publicité les noms des membres de Comités qui n'étaient pas notoirement connus comme activistes. A fortiori avons-nous négligé complètement les nombreux renseignements personnels, listes de membres, etc., que ces archives contiennent.

F.

LE MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (NATIONAAL VERWEER).

Avant la création de ce ministère, les demandes de places, de renseignements ou de faveurs étaient adressées à divers organismes activistes. Elles comportent 70 dossiers que nous avons écartés de notre étude comme ne présentant aucun intérêt historique.

Le Ministère de la Défense Nationale, créé en janvier 1918 sous la direction de A. BORMS, fut chargé de recevoir les requêtes et les demandes de faveurs en vue de recruter des adhésions à la politique activiste : tout quémandeur devait joindre à sa requête, d'une formule d'adhésion à la politique du Conseil de Flandre.

Malgré la réclame faite, très peu de Belges cherchèrent à obtenir des remises de peine ou des faveurs en s'adressant à la Nationaal Verweer.

Les Archives ne contiennent que 559 demandes de rapatriement de prisonniers de guerre (sur 40,000 environ).

2,438 demandes de faveurs diverses (remise de peines ou d'amendes, rappel de déportés, octroi de matières premières, etc...).

Et 290 demandes de faveurs traitées directement par le Cabinet de A. BORMS.

Il va de soi que nous n'avons tiré de ces dossiers que des conclusions d'ordre général (plus de 3,000 dossiers).

Le Département de la DÉFENSE NATIONALE fut chargé également d'organiser une gendarmerie flamande et une police de sûreté (19 dossiers).

On trouvera des résumés et des extraits de pièces intéressantes à ce sujet.

Le recrutement de la Milice ou gendarmerie flamande (Rijkswacht) fut un échec complet. Les Archives ne contiennent que 248 demandes d' enrôlement !

G.

MINISTÈRES.

Les Dossiers des Archives des Ministères sont de divers ordres : dossiers d'intérêt général concernant la séparation des Ministères, ou contenant des rapports, des projets relatifs à la flamandisation du pays, à l'organisation d'une Exposition flamande, aux mines de la Campine, à la réforme des administrations communales, etc...

Ces pièces ont été étudiées avec le plus grand soin et sont reproduites ou résumées dans le présent ouvrage.

Au contraire, les nominations proposées à l'autorité allemande ou faites par celle-ci et la correspondance administrative ont été entièrement écartées, comme ne présentant aucun intérêt historique.

H.

ADHÉSIONS A L'ACTIVISME.

Enfin, il reste à mentionner le pétitionnement pour la flamandisation de l'Université de Gand et les dossiers contenant les formules d'adhésion à la politique du Conseil de Flandre, qui permettent de se rendre compte de la force numérique de l'activisme.

I.

BIBLIOGRAPHIE

Les archives du Conseil de Flandre ne constituent pas la seule source de l'histoire de l'activisme. Il en est d'autres :

I. Les documents allemands comprenant :

Les rapports du Baron von der LANCKEN et du Chef de l'Administration Civile, SCHAIBLE, concernant la Flamenpolitik;

Les lettres et le testament du général von BISSING;

Les instructions relatives à l'organisation du nationalisme flamand dans les camps de prisonniers en Allemagne;

La correspondance échangée entre les Autorités allemandes;

Les documents relatifs à la flamandisation de l'Université de Gand, par le général von BISSING, en 1916;

Des pièces d'une importance capitale ont déjà été publiées à ce sujet par RUDIGER, qui a réuni une documentation imposante, complément indispensable de celle que nous publions aujourd'hui ce sont :

Le Livre noir de la trahison activiste (édité par le Journal des Combattants, 11, quai du Commerce, à Bruxelles).

Flamenpolitik (Edition Rossel, 122, rue Royale, Bruxelles).

Le *Testament* de von BISSING et sa lettre à STRESEMANN ont été publiés dans les « Cahiers Belges, n° 6 : *Testament* de von BISSING, par F. PASSELECQ, traduction H.-E. PIRENNE. (Van Oest, Paris, 1917.)

Les documents relatifs à la flamandisation de l'Université de Gand ont été publiés et commentés par Th. HEYSE : *Index documentaire : L'Université flamande* (deux fascicules, Van der Poorten, Gand 1918-1919.)

II. Les arrêtés et ordonnances pris par le Gouverneur général allemand en Belgique pendant la guerre présentent également une importance considérable au sujet de l'étude de l'activisme. Ils ont fait l'objet de publications officielles :

Bulletin officiel des lois et arrêtés pour le territoire de la Belgique (Gesetz-und Verordnungsblatt für die okkupierten Gebiete Belgiens) en trois langues : allemand, français et flamand.

Bulletin officiel des arrêtés pour la région des étapes de la IV^e Armée, en trois langues.

Gesetz-und Verordnungsblatt für Flandern (qui parut après la séparation administrative du pays) en deux langues : allemand et flamand.

Gesetz und Verordnungsblatt für Wallonien (id.), en deux langues : allemand et français.

III. Ajoutons que l'occupation allemande en Belgique a fait l'objet de deux séries de volumes particulièrement importantes :

1° La première série a été publiée par la *Commission pour l'étude des violations du droit des gens en Belgique pendant la guerre 1914-1918* (instituée par le Ministère de la Justice).

On consultera particulièrement :

Le 2^e volume : *Rapport sur les déportations de soi-disant chômeurs*;

Le 3^e volume : *Rapport sur les mesures prises par les Allemands à l'égard de l'industrie belge pendant l'occupation*;

Le 4^e volume : *Rapport sur la législation et l'administration allemandes en Belgique occupée*;

2° La seconde série, non moins importante, est la *Série belge* de l'*Histoire Economique et Sociale de la Guerre Mondiale*, publiée par la Dotation Carnegie pour la paix internationale, sous la direction

de M. JAMES E. SHOTWELL, professeur à l'Université de Columbia (U. S. A.). On y consultera notamment :

H. PIRENNE : *La Belgique et la Guerre mondiale*;

J. PIRENNE et M. VAUTHIER : *La Législation et l'Administration allemandes en Belgique*;

F. PASSELECQ : *La Déportation et le travail forcé des ouvriers et de la population civile*.

IV. L'activisme a fait éclore pendant la guerre une abondante littérature tant en Flandre qu'en Allemagne. Toute étude approfondie de l'activisme doit évidemment être accompagnée d'une étude de toutes les brochures de propagande éditées pendant et même après la guerre.

Les archives du Conseil de Flandre comprennent une série importante de ces brochures dont beaucoup sont fort difficiles à trouver aujourd'hui. Toute cette littérature de guerre est étudiée et commentée dans une revue dirigée par M. Théo HEYSE :

Revue belge des livres, documents et archives de la guerre 1914-1918. (Bruxelles, Librairie FALK et fils, 22, rue des Paroissiens. Paris, Librairie DE NOBELE, 28, rue Saint-Sulpice; paraît depuis 1924.

Enfin renvoyons au *Bulletin des Archives de la Guerre* publié à Bruxelles depuis 1920, et qui contient des textes et de la bibliographie.

M. Th. HEYSE a bien voulu se charger de faire pour le présent ouvrage une bibliographie de toutes les publications ayant trait à l'activisme. Cette bibliographie paraîtra sous forme de second fascicule au présent ouvrage.



Les Archives du Conseil de Flandre ont été acquises par la Ligue Nationale pour l'Unité Belge, en 1925.

La Commission exécutive du Bureau de la Ligue, sous la direction de son président, M. Jules BORDET, professeur à l'Université de Bruxelles, a fait procéder à leur dépouillement par le secrétariat de la Ligue, assisté de M. A. Wullus.

Le Bureau de la Ligue, en sa séance du 11 mars 1928, a décidé qu'il serait procédé à la publication de ces archives, et a prié les personnes dont les noms suivent, de se constituer en Comité de publication, afin de s'assurer de l'authenticité des documents et de l'objectivité du travail.

Dans la même séance, le Bureau de la Ligue a décidé que les Archives du Conseil de Flandre seraient déposées aux Archives de la Guerre, à Bruxelles, après leur publication.

Documents pour servir à l'Histoire de la Guerre en Belgique

LES ARCHIVES
DU
CONSEIL DE FLANDRE
(RAAD VAN VLAANDEREN)

PUBLIÉES PAR LA
LIGUE NATIONALE POUR L'UNITÉ BELGE



BRUXELLES
ANC. ÉTABL. D'IMPR. TH. DEWARICHET
RUE DU BOIS-SAUVAGE, 16